

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 197/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, samedi 12 septembre 2026 – Concert & Feu d'artifice et le dimanche 13 septembre 2026 – Spectacle de ventriloquie

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement des festivités de la Ducasse le samedi 12/09 de 08h à minuit et le dimanche 14/09 à 11h à 19h.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite le samedi 12/09 à 08h à minuit et le dimanche 13/09 de 11h à 19h, au niveau de la place, entre les intersections avec la rue de Wylder et la rue de Winnezele, pour l'organisation du Concert suivi du feu d'artifice et du spectacle de ventriloquie (selon plan joint).

ARTICLE 2 : le stationnement des véhicules sera interdit sur la place et face aux habitations du n° 83 au n°135 pour l'emplacement de la zone réservée au spectacle à partir du samedi 12/09 à 08h jusqu'à la fin des festivités.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place pour les véhicules et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr : –
- Madame Margaux REVEILLON, Adjointe au maire chargée des festivités.

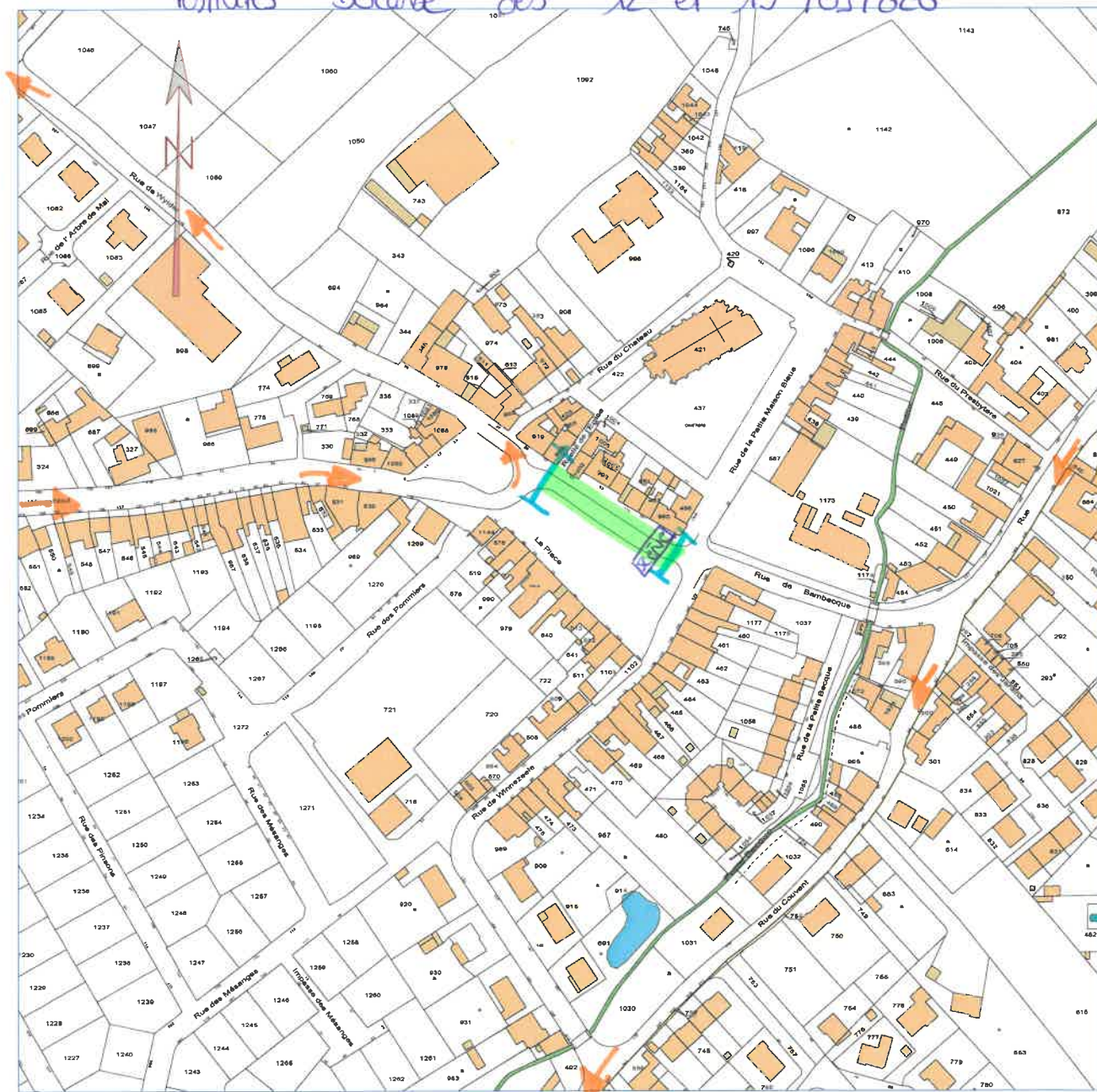
Fait à HERZEELE, le 31 juillet 2026
Le Maire, Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 31 juillet 2026
Le Maire, Stéphane FRANCKE



EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

Festivals Durance des 12 et 13 / 09 / 2026



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Route barrée

Stationnement interdit

Déviation

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 31/07/2026
Signature

Vu pour être annexé à mon arrêté
n° 197/2026 en date du 31/10/2026.

le Maine
S. France

